



# Ramassage

Le jour de collecte des ordures ménagères est le mardi matin pour l'ensemble de la commune.

Les entreprises de la ZAC qui désirent obtenir des containers doivent se rapprocher de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.

## # Collecte des déchets encombrants

La collecte a lieu une fois par an sur inscription à la mairie. (en fin d'année).

Il s'agit des objets volumineux ou trop lourds qui ne peuvent pas contenir dans le coffre d'une voiture pour être apportés à la déchetterie (gros appareils ménagers usagés, meubles usagés,...)

Le règlement et les modalités de collecte seront affichés en mairie.

## # Déchets verts

“ ***Brûlage des déchets verts : interdiction à l'air libre*** ”

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, comme les gaz et les particules, dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes.

Les déchèteries sont chargées de recueillir tous les déchets verts, de tonte et de végétation.  
Tél : 05.62.00.16.23



## DÉCHETTERIES

### Déchetterie de Saint-Gaudens

📍 Avenue André Bouery  
31800 Saint-Gaudens

🕒 Du lundi au samedi  
8h - 11h50 & 13h45 -17h50